



Nombre de membres :  
En exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 2 février 2024  
Date d'affichage : le 2 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du 2 février 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Agnès Amorim, Jean-Claude Bonhomme, Edern Picault, Céline Champenois, Adeline Masson, Etienne Lanuzel, Emmanuel Lemerrier, Daphnée Blay

Pouvoirs : Julie Rabinand a donné pouvoir à Stéphane Daufouy  
Christelle Ardouin a donné pouvoir à Agnès Amorim  
Michaël Roussel a donné pouvoir à Adeline Masson  
Guillaume Lafaye a donné pouvoir à Eve-Lise Martin  
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard  
Sophie Maure a donné pouvoir à Etienne Lanuzel

Absent : Thibaut Onasch

Edern Picault est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

### **OBJET : 2024/06 – Taux des taxes locales 2024**

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivants du code général des impôts, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

La commune doit délibérer tous les ans sur les taux d'imposition des taxes locales (taxe foncière propriétés bâties et taxe foncière propriétés non bâties) ; à compter de 2023, la commune peut statuer sur le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Il est proposé au Conseil Municipal une augmentation de 1 % des taux des taxes, soit les taux suivants :

	2023	2024	Evolution
Taux taxe habitation	18,07 %	18,25 %	+1%
Taux taxe foncière sur propriétés bâties	31,94 %	32,26 %	+1%
Taux taxe foncière sur propriétés non bâties	52,81 %	53,33 %	+1%

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les taux proposés pour les taxes locales pour l'année 2024.

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,  
Le 12 février 2024

Le Maire, Michel Guillard

